



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 03 septembre 2018 à 19 heures

L'an deux mille dix-huit et le trois septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS

Étaient absents excusés avec procuration :

Nathalie CHAUVET a donné procuration à Jean-Claude PAGNIER

Jacques LLORCA a donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés : Jeanne TABARIES, Bernadette FERRAILOLO, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER, Sylvie BERTHOMIEU.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

I/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité

II/ Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2018 à l'unanimité

III/ Décisions du Maire

N° 2018-10 – confier à la SCP MARGALL – d'ALBENAS la défense des droits et intérêts de la commune dans l'affaire commune de Poussan/CAPERA Casimir.

N° 2018-11 – Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 200 000 euros

N° 2018-12 – demande de subvention auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique pour les travaux d'accessibilité de l'Hôtel de ville

N° 2018-13 – Signature de l'accord cadre relatif au groupement de commande pour le nettoyage des locaux communaux

N° 2018-14 – Désignation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des associations à NYM ARCHITECTURE pour un montant de 9 808.08 € H.T.

IV/ Énumération des points de l'ordre du jour de la séance.

1/ AFFAIRES GÉNÉRALES – dématérialisation des assemblées

2/ RESSOURCES HUMAINES – assurance statutaire avec le Centre de Gestion de l'Hérault

3/ RESSOURCES HUMAINES – indemnité de chef de service de police municipale

4/ RESSOURCES HUMAINES – mutualisation des services communs « Ressources Humaines » et « Finances »

RAPPORT N° 1 : Affaires Générales – Dématérialisation des assemblées

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'accepter le principe de la dématérialisation de l'envoi de convocations et rapports associés aux élus, commissions et autres réunions à compter du 1^{er} octobre 2018

ADOpte L'UNANIMITE

RAPPORT N° 2 : RESSOURCES HUMAINES – assurance statutaire avec le Centre de Gestion de l'Hérault
Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit d'adhérer au contrat du courtier/assureur GRAS SAVOYE / GROUPAMA pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

ADOpte A LA MAJORITE (abstentions : Llorca – Cazenove – Nespoulous – Rexovice)

RAPPORT N°3 : RESSOURCES HUMAINES – Indemnité de chef de service de la police municipale
Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit d'approuver la création de l'indemnité spéciale de fonction pour le poste de Chef de service de la police municipale

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 4 : RESSOURCES HUMAINES – mutualisation des services communs « Ressources Humaines » et « Finances »

Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit d'approuver la mutualisation du service finance et ressources humaines avec la Sète Agglopol Méditerranée

ADOpte A LA MAJORITE (1 abstention : Nespoulous)

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20H05